

Droit Administratif

44^e année

Sous la direction de :

Jean-Bernard AUBY, Professeur à l'Université de Paris-II, Directeur
du Juris-Classeur Administratif

Comité de rédaction :

Michel BAZEX, Professeur de droit public à l'Université de Nanterre-Paris-X

Paul LIGNIÈRES, Avocat à la Cour (Linklaters)

Martine LOMBARD, Professeur à l'Université Panthéon-Assas-Paris-II

Alain MÉNÉMÉNIS, Conseiller d'État, Professeur associé à l'Université Paris-XII

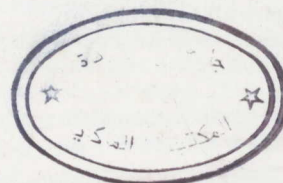
N° 6 - JUIN 2005

Alertes 12 à 14

Études 10 et 11

Commentaires 78 à 95

Pratiques 6



Procédure

10 La réception de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme par le Conseil d'État

Étude par Claire LANDAIS et Frédéric LENICA
Maître des requêtes au Conseil d'État (p. 8)

Les auteurs s'efforcent de caractériser l'attitude du Conseil d'État vis-à-vis de la jurisprudence de Strasbourg. Ils décèlent des cas d'alignement et des hypothèses de dialogue « constructif et exigeant ». Les situations dans lesquelles la jurisprudence de la Cour a ou est susceptible d'avoir des incidences directes sur le fonctionnement du Conseil d'État lui-même leur paraissent osciller également, mais de façon particulière, entre ces deux pôles.

Redevances pour service rendu

11 Les redevances pour service rendu. Tentative de clarification

Étude par Régis FRAISSE,
Président de tribunal administratif
et de cour administrative d'appel (p. 12)

Droits administratifs

14 Chronique de droit administratif italien

Par Wladimiro GASPARRI
et Simone TORRICELLI,
Riceratori di diritto amministrativo
à la Faculté de droit de l'Université
de Florence (p. 5)

Notamment ce mois-ci

Commentaires

► 80 Collectivités territoriales

Les communes peuvent subventionner les actions sociales des syndicats (p. 17)

Note CE

► 82 Concurrence

Un texte relatif à l'environnement au crible du principe de libre concurrence (p. 18)

Note CE

► 85 Marchés

Procédures de passation des marchés et secret professionnel des avocats (p. 20)

par Alain MÉNÉMÉNIS

► 86 Domaine

Peut-on déclasser le domaine public restant affecté à un service public ? (p. 22)

par Régis FRAISSE

► 89 Réfugiés

Les cas des femmes qui entendent se soustraire à des mariages imposés (p. 25)

par Christophe LE BERRE

► 91 Procédure

Litiges entre une collectivité et des personnels repris d'une entreprise privée (p. 28)

Note CE

► 93 Régulations

Service bancaire de base, service universel et service public (p. 30)

par Michel BAZEX et Sophie BLAZY

Pratiques

► 6 Le secret professionnel et la production de références professionnelles par des avocats candidats à un marché public (p. 34)

par Paul LIGNIÈRES

Sommaire

REPÈRE (page 3)	
• Turbulences dans le droit des aéroports.....	n° 6
ALERTES (page 4).....	n° 12 à 14
ÉTUDES (page 8)	
• La réception de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme par le Conseil d'État	n° 10
• Les redevances pour service rendu. Tentative de clarification	n° 11
COMMENTAIRES	
ACTE ADMINISTRATIF (page 16)	
• Accès aux documents administratifs	
Caractère communicable de la fiche pénale des détenus - Note CE	n° 78
• Loi et règlement	
Le Conseil constitutionnel se reconnaît le pouvoir de procéder à des délégalisations anticipées	n° 79
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (page 17)	
• Compétences locales	
Les communes peuvent subventionner les actions sociales des syndicats - Note CE	n° 80
• Compétences locales	
Les aides au maintien de services en milieu rural sont réservées aux communes	n° 81
CONCURRENCE (page 18)	
• Application du droit de la concurrence aux activités publiques	
Un texte relatif à l'environnement au crible du principe de libre concurrence - Note CE	n° 82
CONTRATS (page 20)	
• Qualification de contrat administratif	
Un contrat de crédit-bail immobilier n'est pas un contrat d'occupation du domaine public	n° 83
• Contentieux contractuel	
Annulation de la décision de passer le contrat et déclaration de nullité du contrat	n° 84
• Marchés	
Procédures de passation des marchés et secret professionnel des avocats - Alain Ménéménis	n° 85

DOMAINE (page 22)	
• Domaine public	
Peut-on déclasser le domaine public restant affecté à un service public ? - Régis Fraisse	n° 86
ENVIRONNEMENT (page 23)	
• Débat public	
Le refus d'organiser un débat public - Note CE	n° 87
ÉTRANGERS (page 24)	
• Éloignement	
Les conséquences de la délivrance d'un titre de séjour en cours d'instance contre une reconduite - Note CE	n° 88
• Réfugiés	
Le cas des femmes qui entendent se soustraire à des mariages imposés - Christophe Le Berre	n° 89
OUTRE-MER (page 27)	
• Nouvelle-Calédonie	
Le régime des mesures d'application des lois de pays - Note CE	n° 90
PROCÉDURE (page 28)	
• Compétence administrative ou judiciaire	
Litiges entre une collectivité et des personnels repris d'une entreprise privée - Note CE	n° 91
• Référés	
Recours contre une ordonnance de référé-provision : effets de la survenance d'un jugement au fond - Note CE	n° 92
SERVICES PUBLICS ET RÉGULATIONS (page 93)	
• Régulations économiques	
Service bancaire de base, service universel et service public - Michel Bazex et Sophie Blazy	n° 93
• Services publics	
La nature juridique de la distribution d'eau	n° 94
URBANISME (page 95)	
• Permis de construire	
La reconstruction d'un bâtiment détruit par un sinistre	n° 95
PRATIQUES (page 35)	
• Le secret professionnel et la production de références professionnelles par des avocats candidats à un marché public	n° 6

La rédaction attire l'attention plus particulière des lecteurs sur l'importance des articles dont le titre est précédé d'un fillet. Les arrêts portant la mention « Note CE » sont annotés par Francis Donnat et Emmanuel Glaser, commissaires du gouvernement près le Conseil d'État.

Un encart « Offre spéciale Nouvelle formule des Semaines Juridiques » est jeté dans le présent numéro

Index

Accès aux documents administratifs

Documents communicablescomm. 78

Acte administratif

Domaines de la loi et du règlement.....comm. 79

Aéroport

Domaine publiccomm. 86

Statut juridique.....repère 6

Communes

Compétences.....comm. 80

Collectivités territoriales

Aide économique.....comm. 81

Compétence administrative ou judiciaire

Reprise d'une activité privéecomm. 91

Concurrence

Application du principe de concurrence aux réglementations.....comm. 82

Contrat

Contentieux contractuel.....comm. 84

Contrats

Qualification de contrat administratif....comm. 83

Convention EDH

Application par le Conseil d'Étatétude 10

Droits administratifs

Droit administratif italienalerte 14

Environnement

Débat publiccomm. 87

Étrangers

Reconduite à la frontière.....comm. 88

Réfugiés.....comm. 89

Juridictions administratives

Principe du procès équitableétude 10

Marché public

Passation.....comm. 85

Marchés publics

Partenariat public-privéalerte 13

Médiateur

Médiateur de la République.....alerte 12

Médiateur européenalerte 12

Outre-mer

Nouvelle-Calédonie.....comm. 90

Procédure

Principe du procès équitableétude 10

Redevance pour service rendu

Notion.....étude 11

Référé

Référé-provision.....comm. 92

Régulation

Service bancaire de base.....comm. 93

Service public

Qualification.....comm. 94

Urbanisme

Permis de construire.....comm. 95

© LexisNexis SA 2005

Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite. LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente œuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie.

Avertissement de l'Éditeur : " Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits "

Commission paritaire : 1209 T 85747 - S.G.I.T., Parc Industriel Euronord, 10, rue du Parc, 31150 Bruyères - Dépôt légal à parution - N° Impr. 2630 - N° Edit. 3841 - Le Directeur de la publication : Laurent Verney.